

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 Décembre 2016

Président : CROS Claude

Secrétaire : BOSQUER Maryse

Présents : CROS Claude
PONCET Bernard
CROS Nicolas
GRIMSTONE Martine
RAGA Sylvie
BOSQUER Maryse

Absente excusée : DEKESTER HOLMIERE Pascale à GRIMSTONE Martine

Convocation du 28 Novembre 2016.

Début de séance : 20 heures 30

Ordre du Jour :

1. Communauté de communes : nouvel accord local,
2. Indemnités de conseil du receveur,
3. Affaire commune de Dernacueillette/Mr Mme Houtekier,
4. Achat parcelles Mr Gélis Auguste,
5. Parcelle B 342, Mr Boussens Guillaume,
6. Installation éleveur Mr Sépulchre de Condé Nicolas,
7. Pertes en non-valeur,
8. Questions diverses.

1. Communauté de communes : nouvel accord local

Considérant la nécessité, du fait de l'extension du périmètre de l'intercommunalité par adjonction de deux nouvelles communes (Saint Couat d'Aude et Roquecourbe), pour les communes membres de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois de délibérer pour adopter un nouvel accord local tenant compte des nouvelles règles applicables et de la population municipale, déterminée par l'INSEE, applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Le Conseil Municipal, Oûi l'exposé, Après en avoir délibéré,

APPROUVE le nouvel accord local de répartition de sièges de conseillers communautaires au sein de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois tel que présenté ci-après :

COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE 2016	NOMBRE DE SIEGES ACCORD LOCAL 2016
ALBAS	74	1
ALBIERES	108	1
ARGENS MINERVOIS	365	1
AURIAC	36	1
BOUISSE	92	1

BOUTENAC	705	2
CAMPLONG D'AUDE	342	1
CANET	1 631	3
CASCASTEL	227	1
CASTELNAU	487	1
CONILHAC	932	2
COUSTOUGE	117	1
CRUSCADES	715	2
DAVEJEAN	116	1
DERNACUEILLETTE	43	1
ESCALES	431	1
FABREZAN	1 288	2
FELINES	120	1
FERRALS	1 173	2
Fontcouverte	525	1
HOMPS	601	2
JONQUIERES	59	1
LAGRASSE	558	1
LAIRIERE	41	1
LANET	50	1
LAROQUE DE FA	144	1
LEZIGNAN CORBIERES	11 223	26
LUC SUR ORBIEU	1 121	2
MASSAC	30	1
MONTBRUN DES CORBIERES	317	1
MONTJOI	41	1
MONTSERET	546	1
MOUTHOMET	124	1
MOUX	686	2
ORNAISONS	1 206	2
PALAIRAC	32	1
PARAZA	646	2
QUINTILLAN	68	1
RIBAUTE	290	1
ROUECOURBE	116	1
ROUBIA	509	1
SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE	1 298	2
SAINT COUAT D'AUDE	408	1
SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE	781	2
SAINT MARTIN DES PUITS	25	1
SAINT PIERRE DES CHAMPS	177	1
SALZA	18	1
TALAIRAN	466	1
TERMES	41	1
THEZAN DES CORBIERES	533	1
TOURNISSAN	281	1

TOUROUZELLE	470	1
VIGNEVIEILLE	99	1
VILLEROUGE TERMENES	140	1
TOTAL	32 672	93

2. Indemnité de conseil du receveur

Le conseil municipal refuse de verser l'indemnité de conseil. Il considère qu'en dehors de la fonction que doit apporter le comptable du trésor pour la gestion courante de la commune, celle-ci n'est pas redevable d'indemnités supplémentaires.

3. Affaire commune de Dernacueille/Mr Mme Houtekier

Le conseil municipal est d'accord sur le principe d'échange de parcelles tel que proposé par les époux Houtekier au cours de la réunion de médiation du 24 octobre 2016 qui a eu lieu sur le site. Cet accord est donné sous réserve d'une participation financière liée aux travaux, au géomètre, à l'enregistrement au cadastre et à l'élaboration de l'acte administratif à hauteur de $\frac{3}{4}$ pour la commune et $\frac{1}{4}$ pour Mr et Mme Houtekier.

4. Achat parcelle Mr Gélis Auguste

A la majorité le conseil municipal proposera à Mr Gélis Auguste l'achat des parcelles B 497 et 505 au prix de 3 000 euros.

5. Parcelle B n°342, Mr Bousens Guillaume

La commune participera aux frais de bornage de la parcelle B 342 pour permettre la modification du carrefour RD510 et chemin du Torgan.

6. Installation éleveur Mr Sépulchre de Condé Nicolas

Aucune demande n'a été formulée : le sujet reste en suspens...

7. Pertes en non-valeur

Considérant la demande de Mr le Receveur, il faut admettre en non-valeur, créance éteinte, la somme de 139 euros sur l'exercice 2015.

Le conseil municipal approuve.

8. Questions diverses

Réhabilitation du moulin : appel d'offres en cours. Les réponses sont attendues pour le 15 décembre 2016. Le conseil municipal se réunira début janvier pour l'ouverture des plis (mardi 10 janvier 2017).

Une galette des rois sera organisée le vendredi 30 décembre 2016 à 18 h 00.

Une réflexion va être menée pour l'installation éventuelle et la mise à disposition au public d'un ordinateur avec accès internet à l'ancienne salle de mairie.

La séance est levée à 23 h 00.

Le maire,
Claude CROS